Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 09 juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 juillet, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, D. CADO, C. HENNÉ, F. POMMIER.
Absent représenté (4) : D. GUÉRER à E. LE FLOCH, M. GUYADER à M-C LE MAOÛT-GUILLOU, C. KERYHUEL à V. PENNOBER, K. DROUGLAZET à C. HENNÉ
Absent non représenté (0) :
S. PRIMA a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	VII. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1-2026

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°202602-I-C du 12 février 2026 portant adoption du budget principal,
Vu le rendez-vous avec le trésor public en date du 22 juin 2026,
Vu la commission Ressources Humaines et Finances du 30 juin 2026,
Considérant que le budget 2026, adopté en février nécessite plusieurs ajustements de crédits en investissement.
Considérant que ces ajustements sont de deux ordres :
*La première concerne les crédits de la section d'investissement pour adapter les enveloppes prévues au BP 2026 par l'ancienne équipe municipale, aux projets de la nouvelle équipe. L'adaptation concerne principalement la réduction de l'enveloppe prévue pour l'installation d'une pompe à chaleur en Mairie qui va faire l'objet d'une étude complémentaire par la SPLBER.
Considérant que le tableau ci-dessus a été légèrement modifié suite à la réunion de la commission ressources humaines et finances du 30 juin pour y inclure la régularisation des acquisitions des ventilateurs pour les écoles communales. Le montant de cet ajustement de crédit est de 1 000€ dans le tableau des ajustements de crédits réels de la section d'investissement. Par ailleurs lors de la réunion mensuelle des services, des ajustements ont été réalisés pour les besoins réels de crédits sur les acquisitions informatiques, ainsi que l'ajout d'un montant pour le rayonnage de la chambre froide de la cuisine de Bosser. L'enveloppe affectée aux travaux de réfection du chapeau du mur de la Numéro 3 est réduite pour compenser. Sur ce point plusieurs devis ont été sollicités, l'enveloppe réduite devrait permettre d'assurer la réalisation du projet.
Considérant que la modification proposée est la suivante :

REEL-Dépenses d'investissement

Opération	Chapitre	compte	Crédits à prévoir	Description
1210	21	21838	6 000,00 €	Frais informatique supérieur au besoin initial: Remplacement 2 PC en panne + provision (révision suite réunion mensuelle des services du 02/07 – incluant 1 PC/1 vidéo-projecteur pour Bosser+ 2 tablettes périscolaires + 1 mini PC (tour))
1210	21	2185	1 650,00 €	Frais acquisition téléphone mobile agents

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VII-DE

1230	20	2051	2 500,00 €	Marcoweb-renouvellement outil marché public ST
1110	21	2128	10 800,00 €	Filet pare ballon complémentaire
1150	21	2158	2 700,00 €	Sèche-linge semi-professionnel
1150	21	2128	1 400€	Rayonnage dans chambre froide (absent du devis de début d'année)
1130	21	2128	22 100,00 €	Réfection Mur Nord de la Numéro 3
1350	21	2188	1 000€	Acquisition des ventilateurs
1020	21	2128	2 500,00 €	Pontons Kaolins 14 500€ TTC contre 12 000€ au BP2026
1310	21	21848	3 700,00 €	Fourniture mobilier local jeunes
	16	165	650,00 €	Reversement caution-Vu RDV trésor public du 22 juin 2026
TOTAL BESOIN			**55 000,00 €**	

Opération	Chapitre	compte	Crédits à réduire	Description
1010	21	2128	5 000,00 €	Station de gonflage vélos
1020	21	2128	5 000,00 €	Clôture Ty Forn
1120	21	21351	45 000,00 €	Remplacement chaudière mairie par pompe à chaleur
TOTAL libération de crédits			**55 000,00 €**	

*La seconde relève des écritures d'ordre ou assimilées en régularisation. Les mouvements qui ont trait à ces écritures n'ont pas d'impact en terme réel, c'est-à-dire qu'ils n'entrainent pas une dépense ou une recette dans le concret (décaissement ou encaissement). Il s'agit de mouvement dit « d'ordre » qui s'équilibre soit dans une section (investissement ou fonctionnement) soit entre les sections (investissement et fonctionnement).

Considérant que dans le cas présent, les écritures sont établies sur les deux sections :

ORDRE- Recettes d'investissement				
Opération	Chapitre	compte	Crédits à prévoir	Description
ORDRE	40	28031	7 086,00 €	Amortissement des frais d'études suite RDV avec TP du 22/06 (1/5ème du montant)
ORDRE	40	28121	980,00 €	Amortissement 2025 et 2026 du compte 2121 absent sur BP 25 et BP 26
ORDRE	40	28188	10 000,00 €	Provision sur amortissement au prorata temporis de décembre 2026- 10% du montant total des provisions présentes au BP 26
TOTAL BESOIN			**18 066,00 €**	

ORDRE- Dépenses d'investissement				
Opération	Chapitre	compte	Crédits à prévoir	Description
ORDRE	40	2128	18 066,00 €	Equilibre par travaux en régie
TOTAL BESOIN			**18 066,00 €**	

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VII-DE

ORDRE-Dépenses de fonctionnement				
Opération	Chapitre	compte	Crédits à prévoir	Description
SO	42	6811	18 066,00 €	Provision sur amortissement en adéquation avec le chapitre 040
TOTAL BESOIN			**18 066,00 €**	

ORDRE-Recettes de fonctionnement				
Opération	Chapitre	compte	Crédits à prévoir	Description
SO	42	722	18 066,00 €	Equilibre par travaux en régie
TOTAL BESOIN			**18 066,00 €**	

Considérant en sus, et suite à la rencontre avec le comptable public de Rosporden et la conseillère aux décideurs locaux du secteur, une demande de décision modificative complémentaire était émise pour des régularisations de crédits issus des exercices antérieurs (avant 2023 dans ce cas). Il s'agit d'une régularisation de provision en dépréciation de gros travaux pour un montant de 2840€ environ.

REEL-Recettes de fonctionnement				
Opération	Chapitre	compte	Modification des crédits	Description
SO	78	7815	2 840,00 €	Reprise sur provision antérieure à 2023- Demande du Trésorier lors du RDV du 22 juin 2026
SO	64	6419	- 2 840,00 €	Réduction des recettes d'assurance du personnel
TOTAL			**-€**	

Le tableau ci-dessus a été légèrement modifié suite à la réunion de la commission ressources humaines et finances pour y inclure la régularisation des acquisitions des ventilateurs pour les écoles communales. Le montant de cet ajustement de crédit est de 1 000€ dans le tableau des ajustements de crédits réels de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

- **Adopte la proposition de modification du budget principal dans les conditions établies ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VII-DE

